

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 13 Juillet

## EXEMPLE A SUIVRE

Il vient de se passer, dans la Sarthe, un incident qui mérite d'être signalé, car il constitue à la fois un enseignement et un exemple.

Dans le département de la Sarthe les luttes électorales ont toujours été très vives et les partis politiques se sont toujours tenus de fort près. C'est ainsi qu'aux élections de 1885, le premier élu de la liste républicaine obtenait 54,337 voix, tandis que le premier élu de la liste réactionnaire en avait 54,209. On voit quel chiffre presque insignifiant de suffrages il suffit de déplacer dans un sens ou dans l'autre pour que la victoire se dessine en faveur soit des réactionnaires, soit des républicains.

Il y a nombre de départements où il en est de même, et, il ne faut pas l'oublier, ce sont ces départements qui peuvent, précisément lors des prochaines élections générales, déplacer la majorité législative dans un sens ou dans un autre.

Dès lors, n'y a-t-il pas un intérêt de premier ordre à ce que les républicains cherchent à se présenter sur le terrain de la lutte électorale dans les conditions les plus favorables ? Cette fois encore, quoiqu'on en puisse dire, la question qui se pose c'est celle du maintien ou du renversement de la République.

La droite, et les boulangistes nient, il est vrai, que la question se pose en ces termes ; mais pour tout homme de bonne foi, pour tout homme de bon sens, pour tout homme sincère cela n'est pas douteux.

Voyez-vous une majorité soi-disant républicaine comptant dans ses rangs MM. Paul de Cassagnac, de Baudry d'Asson, Cunéo d'Ornano, de Mun, Lejeune et tutti quanti ? Ce qui pourrait, ce jour-là, s'opposer à l'égolement de la République, ce serait la constitution, l'énergie de ses défenseurs, la division probable de ses ennemis, ce ne se-

rait pas la bonne volonté, ni la mansuétude de ceux qui, de tout temps, ont professé une haine intraitable contre les institutions actuelles.

Sur ce point, il n'y a aucune illusion à se faire. Le devoir de tous les républicains, c'est de penser avant tout à la formation d'une majorité sincèrement républicaine dans la prochaine Chambre. Sur ce point, l'entente est facile : pour avoir place dans cette majorité, il suffit de professer hautement la haine de la dictature et d'être résolu à ne pactiser à aucun prix avec elle.

Par plus d'un côté les élections de 1889 ressembleront à celles de 1877, alors que la coalition des forces réactionnaires livra à la République un si furieux assaut. Cette fois-là, non plus, on ne disait pas à droite que l'on voulait renverser la République ; on parlait de l'épurer, de la remettre dans le bon chemin... et cependant personne ne s'y trompa.

A cette heure, nous nous trouvons en présence d'une situation analogue et même plus grave encore par suite de la défection, plus ou moins déguisée, d'un certain nombre d'hommes qui, naguère, se disaient républicains et qui, aujourd'hui, se font les guides des ennemis de la République.

Dès lors, il n'y a, nous le répétons, qu'une question, qu'une seule : le maintien et la défense de la République.

C'est là ce que les républicains de l'arrondissement de La Flèche ont fort bien su comprendre. Dans cette circonscription, comme dans beaucoup d'autres, il y avait, entre les républicains de diverses nuances, des divergences d'opinion très marquées, peut-être même de vifs ressentiments et de profondes rancunes. En face du candidat réactionnaire qui, dans cette contrée, est difficile à vaincre parce qu'il s'appuie, comme dans beaucoup d'autres endroits encore, sur une très forte organisation du parti réactionnaire, la persistance d'une semblable division offrait les plus grands dangers. Ne valait-il donc pas mieux se réunir contre l'ennemi commun avant le combat qu'a-

près la défaite ? Les républicains de l'arrondissement de La Flèche ont, dès à présent, fait cette réflexion fort sage. Les comités républicains de l'arrondissement de La Flèche se sont réunis. Ils ont donné la parole aux deux candidats républicains, de nuance différente, qui se proposaient de se présenter devant le suffrage universel. Ils les ont écoutés avec attention et, cela fait, après avoir pesé le pour et le contre, comparé les programmes, examinés les services antérieurs rendus par les deux concurrents, ils ont désigné, comme devant être le candidat unique du parti républicain, celui qui avait obtenu le plus grand nombre de voix.

L'autre candidat a immédiatement déclaré que non seulement il s'inclinait devant cette décision, mais encore qu'il serait le premier à soutenir de tous ses efforts, de concert avec ses amis, le candidat qui avait eu les préférences des comités ainsi réunis.

Voilà un excellent exemple ; le bon sens commanderait de l'imiter partout si c'était possible, mais surtout dans les circonscriptions où la réaction et le boulangisme sont puissants et paraissent avoir des chances de vaincre. Nous recommandons cet exemple à l'attention des républicains.

\*\*

## INFORMATIONS

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 juillet

#### Interpellation de M. le Hérisse

M. le Hérisse monte à la tribune. C'est des affaires d'Angoulême qu'il vient parler.

Il se plaint de l'ajournement que son interpellation a subi, ajournement qui enlève aux événements d'Angoulême tout leur intérêt d'actualité. Mais il n'en reste pas moins acquis que le gouvernement veut violer toutes les lois et toutes les libertés. « Nous avons donc le droit et le devoir de protester énergiquement devant la Chambre et devant le pays. »

L'orateur boulangiste entreprend ensuite le récit des événements d'Angoulême.

Puis il prend à partie le ministre de l'intérieur.

M. Constans, ministre de l'intérieur, répond :

choix, je crois que je préférerais encore son abandon à leur victoire... — Mais je vous avoue que je ne vois pas...

— Où je veux en venir ?... A ceci : que depuis quelques heures le roi a dans le cœur une nouvelle passion...

— Une nouvelle passion ?...

— Oui, Louis, qui a cessé d'aimer la marquise de Montespan, est follement épris d'une autre femme...

— Une autre femme...

— Une créature adorable, qui, si elle sait écouter les conseils d'un ami et seconder les vus de celui-ci, en échange d'un dévouement à toute épreuve, n'aura jamais à redouter de tomber du faite d'où vient de choir l'orgueilleuse fille de Mortemart ; mais qui réalisera, au contraire, ce problème, qui aura cette gloire enviée de fixer sous ses lois le plus puissant des monarques, devenu, du plus capricieux, le plus fidèle des amants...

Le duc s'arrêta pour étudier sur le visage de son interlocutrice l'impression causée par cette péroraison.

Aurore avait l'air de chercher.

— Monsieur le duc, murmura-t-elle, il faut être indulgent... Je ne suis qu'une pauvre provinciale... Et je me demande, en vérité...

Jouissant par avance du coup de théâtre qu'il allait déterminer :

— Comment ! interrogea le diplomate, vous n'avez pas compris que c'est de vous qu'il s'agit ?

Il est certain qu'il s'attendait à une explosion de surprise réelle ou simulée. Son espérance fut dé-

Il rappelle les tournées à tapage systématiquement entreprises par les boulangistes, dans toutes les villes de France. A Angoulême, poursuit le ministre, les choses se sont corsées. Des cris de provocation ont été poussés et, comme le commissaire central intervenait, on l'a pris au collet et on a provoqué une rixe.

— J'ai charge de maintenir l'ordre dans la rue, conclut M. Constans, et je remplirai cette mission dans les limites de la légalité.

M. Laur, se fait rappeler à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

— Et ce maintien de l'ordre, poursuit M. Constans, les boulangistes en bénéficient parfois. A Cette et à Béziers notamment, la police est intervenue pour les protéger. (Rires.)

— Nous entendons défendre le gouvernement actuel dont nos adversaires nous annoncent la disparition prochaine, même par les moyens inconstitutionnels. (Applaudissements.)

M. Laguerre parle des faits d'Angoulême. Il dit que le ministre de l'intérieur avait organisé là-bas un véritable guet-apens ; que les prisons avaient été préparées à l'avance pour y recevoir les boulangistes ! Il fait ensuite l'historique de son arrestation, des protestations qu'il fit contre les mesures dont il fut l'objet. Mais « qu'est-ce que tout cela, à côté de l'infâme et odieuse comédie de la Justice que constitue la haute cour ! »

M. Laguerre continue. Il parle de nouveau « d'une parodie de la justice ».

— Je consulte la Chambre pour savoir si la parole doit vous être maintenue, dit le président Méline.

La majorité se prononce pour le retrait de la parole.

La droite et les boulangistes se lèvent seuls à la contre-épreuve.

Mais, malgré ce vote, M. Laguerre refuse de descendre de la tribune.

Le président se couvre alors et quitte la salle des séances au milieu d'une émotion prolongée.

#### Reprise de la séance

A 5 heures, M. Méline remonte au fauteuil présidentiel.

Il s'adresse à M. Laguerre, toujours à la tribune :

— Votre résistance, votre présence actuelle à la tribune sont un nouvel outrage que vous adressez à la Chambre, outrage que le règlement punit de la censure avec exclusion temporaire. Je vous invite à vous expliquer sur l'application de cette peine.

— La Chambre veut violer la liberté de la tribune en ma personne, répond M. Laguerre avec plus de morgue que jamais. Je ne quitterai pas la tribune.

La droite applaudit, la gauche s'indigne.

— Les applaudissements d'une partie de cette Chambre constituent un acte révolutionnaire, s'écrie M. Méline.

#### Exclusion de M. Laguerre

La censure avec exclusion temporaire est alors prononcée par la majorité entière. Le pré-

que. La jeune fille demeure muette. Il est évident que son intelligence se refusait à admettre ce qui avait frappé son oreille.

L'ambassadeur reprit, en scandant les phrases :

— Oui, c'est vous qu'aime Sa Majesté ; c'est à vos genoux qu'elle s'humilie ; c'est presque une couronne qu'elle m'a chargé de vous offrir pour un mot, qui, tombé de vos lèvres, lui permette d'espérer que vous accueillerez sans colère l'aveu, les preuves de cet amour.

Mademoiselle de la Tremblaye se leva brusquement.

— Oh ! mon Dieu !... Le roi m'aime !... Moi !...

Il y avait une immense épouvante dans ses yeux et dans son accent, — et elle avait jeté les bras en avant comme pour repousser le contact des paroles qu'elle venait d'entendre.

M. d'Alameda se leva à son tour. Ses deux mains s'appuyèrent sur les épaules d'Aurore avec une familière autorité.

— Calmez-vous, mon enfant, fit-il. Vous êtes un esprit supérieur comme je suis un esprit pratique. Ne sacrifions pas à l'émotion des instants que nous pouvons employer autrement. Aussi bien, j'ai hâte de jouer avec vous cartes sur table. La Compagnie de Jésus, dont je suis le général, a besoin de dominer dans les conseils du roi et de diriger sa politique. Aidez-là sans arrière-pensée : elle vous soutiendra sans limites. Voulez-vous qu'à nous deux nous gouvernions la France ? Je vous laisse la meilleure part de cette royauté partagée : celle de faire bien où les autres n'ont encore fait que le mal... Si vous étiez une femme ordinaire,

## Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

### PREMIÈRE PARTIE

#### A la Recherche d'un Père

XIX

Stupéfaite, elle balbutia :

— Mon Dieu ! je ne m'explique pas...

— Écoutez-moi, ma chère enfant, et tout va vous être expliqué.

Il se rapprocha d'elle, et mettant une sourdine à sa voix, parlant avec une lenteur calculée, de façon que son interlocutrice saisit mieux et pesât davantage le sens et la portée de ses paroles, et qu'aucune de celles-ci ne traversât le salon pour tomber si par hasard il en était ainsi — dans quelque oreille aux écoutes derrière une tapisserie ou derrière une porte :

— Si perdue que vous fussiez au fond de votre province, certains bruits ont dû y pénétrer jusqu'à vous... Ainsi, vous n'êtes pas sans savoir quel rôle joua jadis, à cette cour où vous êtes, mademoiselle Louise de la Baunelle Blanc de la Vallière, — la première inclination de notre changeant souverain... Vous ne pouvez ignorer non plus quel rôle y jouait hier encore cette marquise de Montespan,

dont vous subissiez le patronage... Vous avez une opinion faite sur ces deux Egéries d'un prince qui, ayant peut-être commencé comme Tarquin le Superbe, ne demande qu'à finir, comme le sage Numa...

— Il est vrai que l'on m'a conté l'aventure de la première, et combien cruellement elle expie en ce moment la faute de n'avoir pas résisté à son cœur. Quand à la seconde, si j'ai accepté ses services, — et le ciel m'est témoin que ce n'a pas été sans répugnance et sans révolte, — c'est que j'avais besoin d'abriter à l'ombre d'une protection puissante mon honneur menacé par un persécuteur inconnu. Apprécier leur conduite est un soin que je laisse à leur conscience, qui se réveillera tôt ou tard ; au monde, qui fut cependant leur complice, et à l'histoire, qui les jugera plus tard... Chrétienne, je me borne à les plaindre...

— Vous admettez dans tous les cas, que leur sort a été digne d'envie : régner sur le roi ; disposer à pleines mains de ses grâces et de ses faveurs ; pouvoir, à son gré, assurer la paix de l'Europe ou déchaîner la guerre à travers les nations ; inspirer de grandes idées, faire accomplir de grandes choses...

— Cela, monsieur, c'était la fonction de la reine.

— Si la reine avait eu, du moins, ce qu'il fallait pour la remplir : l'amour de son mari, d'abord... Mais le roi n'a jamais eu pour elle que de l'estime... La politique les a unis, le caractère les sépare...

— Alors, j'ai non moins de compassion pour la souveraine délaissée que pour ses rivales triomphantes... Cependant, s'il m'était donné de faire un



sident invite alors à trois reprises M. Laguerre à quitter la tribune.

— Je ne m'en irai pas ! répond M. Laguerre. Je veux user jusqu'au bout de mon droit de parole.

— Force restera à la loi ! répond M. Méline qui se couvre de nouveau et déclare la séance levée. Il est cinq heures et quart à ce moment. Il y aura séance demain.

La salle des séances de la Chambre se vide très lentement. Les députés se sont répandus dans les couloirs, commentant très vivement les incidents de la séance. Agitation extrême.

**La haute cour de justice**

Paris, 11 juillet.

On assure que la Chambre des mises en accusation rendra ce soir son arrêt. On annonce qu'il ne lui reste plus qu'à en achever la rédaction et qu'elle s'est déjà prononcée sur la culpabilité du général Boulanger, du comte Dillon et de Rochefort, qui seraient renvoyés devant la haute cour de justice, sous l'inculpation du crime d'attentat, sans préjudice de l'action spéciale qui pourrait être intentée contre M. Boulanger seul, par le procureur général, pour faits de concussion.

Paris, 12 juillet.

La chambre des mises en accusation a ordonné la mise en accusation du général Boulanger et de MM. Dillon et Rochefort, et leur renvoi devant la haute cour.

Pour quelques chefs d'inculpation, elle a admis les réserves de M. le procureur général.

**Les Allemands à l'Exposition**

Le bruit que l'empereur d'Allemagne, par une circulaire émanant du cabinet militaire, aurait interdit aux officiers de visiter l'Exposition de Paris, semble se confirmer. Il en est, en effet, question dans toutes les conversations dans les casinos de Berlin.

Cette mesure rencontre, dans le corps des officiers, un accueil assez peu sympathique. La circulaire a déjà dérangé un assez grand nombre de ces messieurs qui se trouvaient à Paris et qui, informés par leurs camarades, ont dû reboucler leurs malles et quitter précipitamment la capitale française.

**Le chemin de fer transpyrénéen**

A l'occasion de l'adoption par la Chambre du chemin de fer de Foix à Lérida, le sénateur Malaquer a offert jeudi un banquet aux députés et sénateurs de la province de Lérida.

M. Malaquer a porté un toast à l'union de la France et de l'Espagne. M. Calzado a rappelé que M. de Freycinet, comme ingénieur, avait fait une étude de ce chemin de fer destiné à raccourcir la distance entre la France et l'Algérie. Il a manifesté l'espérance que le gouvernement français contribuerait à la réalisation de cette nouvelle voie qui développera le commerce entre l'Ariège et les départements limitrophes de l'Espagne.

La réunion a décidé d'adresser un télégramme de félicitations et de reconnaissance à M. de Freycinet pour avoir toujours patronné le projet.

**Les Hongrois à Paris**

Les Hongrois de passage à Paris en ce moment, se sont rendus sur la tombe de Victor-Hugo au Panthéon et y ont déposé une magnifique couronne.

La couronne, de violettes et de roses, ornée d'un ruban aux couleurs hongroises, portait ces mots :

A MAGYAROK — HUGO VICTORNOK  
1889 — JULIUS 10

Des discours ont été prononcés par le poète Varody, par M. Naday, par M. Orban-Balazs, qui a vécu dix années avec Victor-Hugo à Guernesey, et par MM. Lockroy, Ratisbonne et Clovis Hugues.

Les Hongrois ont pris ensuite le chemin de la place du Carroussel pour rendre hommage à Gambetta.

L'un d'eux, M. Abranyi, député, a lu un poème au pied du monument élevé au grand orateur républicain.

En voici la traduction :

A GAMBETTA

Il n'était pas d'un parti, mais il appartenait seulement à la patrie. Et ce qui en est une preuve, c'est qu'il ne trouvait du repos que là où il n'y a pas de mort, mais la vie éternelle de la gloire. Il n'appartenait pas à un parti, mais au monde entier, qui sait toujours élever des monuments aux vrais grands hommes.

Nous nous rappelons — c'est profondément gravé dans notre souvenir — que lorsque le joug de l'ennemi tomba sur les épaules glorieuses de la France — et tandis que tous nous versions des larmes amères, comme si l'on eut frappé notre mère devant nous — nous nous rappelons que c'est lui l'immortel qui sortit de l'obscurité de la nuit, de l'Océan en sang, ceint d'une auréole de lumière comme un phare.

Nous oublîmes de pleurer alors. Epris d'admiration et méprisant silencieusement le vainqueur, nous présentâmes hautement nos hommages au vaincu.

France glorieuse ! ô notre mère qui a ressuscité le monde, tu nous vois réunis !

Nous ne sommes qu'un petit peuple, une goutte d'eau, mais nous sommes purs et vrais comme des larmes de joie. Tu ne nous en voudras pas si nous déposons une couronne à la mémoire de ton grand fils. Nous l'honorons, cette mémoire, car celui qui en est l'objet s'était dévoué à toi. Nous nous courbons devant son souvenir, car c'était lui qui relevait ta tête sanglante.

Pendant que nous mettons cette couronne sur ce monument, notre âme s'élève : nous nous souvenons qu'on peut bien mettre des fers aux mains et aux pieds, mais nous nous souvenons aussi qu'il est impossible d'en mettre sur notre cœur, qui bat librement pour toi et pour ta grandeur.

— Lorsqu'on t'as vaincue, un Atlas tenant le monde tombait, mais tu ne resteras pas longtemps abattue ; tu te relèveras et tu prendras sur tes épaules le globe aux applaudissements des nations.

**Réunion antiboulangiste**

Une réunion organisée par l'Association de la jeunesse républicaine a eu lieu, à Marseille, mardi soir, salle du Chapitre.

L'ordre du jour portait : « Formation de la Ligue antiboulangiste », et la réunion a voté à l'unanimité les statuts de cette Ligue. Celle-ci est constituée en vue de la période électorale et aura pour but de combattre, par une active propagande, les candidats boulangistes dans l'arrondissement de Marseille.

De nombreuses conférences auront lieu à cet effet.

A la sortie de la réunion il ne s'est produit aucun incident.

**La mission annamite**

Les ambassadeurs annamites se montrent enthousiastes de Paris et de l'accueil qui leur a été fait. Le prince de la famille royale vient d'écrire à Hué, au roi de l'Annam, une lettre très édifiaante qui sera lue à la cour et produira une grande impression dans le pays. Le prince parle de la France comme d'une nation dont la puissance n'a pas de limites. « Nous avons été reçus dit-il, admirablement. Mes yeux sont éblouis par les splendeurs de l'Exposition. Les Français ont élevé une tour dont le sommet se perd dans les nuages. »

Les ambassadeurs annamites se sont rendus chez le président du conseil, chez le ministre de l'intérieur et le ministre des affaires étrangères, avec les cadeaux du roi de l'Annam. Ces cadeaux consistent en produits du pays.

**Arrestation d'un espion**

La police française vient de capturer et d'enfermer à Mazas un espion des plus dangereux, nommé Paul Bonnaingre, fils d'un brave Alsacien mort sous-officier il y a quinze ans.

Se prétendant animé du patriotisme le plus pur, Paul Bonnaingre était parvenu, l'année 1883, à se faire bien venir de MM. Hansen et Kossowski, qui dirigeaient à Paris une agence internationale d'informations diplomatiques et militaires. Leur protégé avait obtenu le poste confidentiel de copiste, ce qui lui valait parfois la connaissance de pièces du plus haut intérêt.

Mais, un beau jour, en 1885, Bonnaingre disparaissait après avoir fracturé un tiroir renfermant quelques billets de banque et de nombreux documents. Parmi les papiers dont Bonnaingre s'était emparé, certains offraient une importance de premier ordre. On les supposa vendus à l'Allemagne ; on exerça des recherches par acquit de conscience ; elles n'aboutirent pas.

Or, il y a quelque temps, se présentait sous le nom de Brach, sujet allemand, un jeune homme de bonne mine, qui demandait à fournir de précieux renseignements à notre état-major. Mais, reconnu, Paul Bonnaingre fut arrêté, et on apprit qu'il avait joué en Alsace-Lorraine le rôle odieux d'agent provocateur, espionnant pour M. de Bismarck, et se donnant, grâce à sa parfaite connaissance des deux langues, tantôt comme agent d'assurances allemand, tantôt comme voyageur en vins français.

Bonnaingre comparaitra probablement le mois prochain devant la cour d'assises sous l'inculpation de vols avec effraction ; la question d'espionnage viendra ensuite devant la correctionnelle.

**L'Assistance en temps de guerre**

C'est mercredi 17 juillet, à 10 heures du matin, que s'ouvrira, au palais du Trocadéro, le congrès international de l'œuvre de l'assistance en temps de guerre. Le comité d'organisation a déjà reçu, outre les adhésions des membres principaux de la Société française de secours aux blessés, de l'Union des femmes de France, de l'Association des dames françaises, d'importantes adhésions étrangères : Brésil, Etats-Unis, Italie, Espagne, Belgique, Danemarck, Roumanie, Grèce, Bolivie, Etat du Congo, etc.

**Les grèves**

Marseille, 11 juillet.

Les grèves des charretiers et des boulangers sont stationnaires. Une délégation des charretiers s'est rendue aujourd'hui à la préfecture pour obtenir du préfet le retrait des troupes. Le préfet a répondu qu'en présence des faits constatés d'entraves à la liberté du travail, il ne pouvait pas accéder au désir des grévistes.

Les ouvriers boulangers ont envoyé également une délégation à la préfecture pour protester contre les agissements de la police à leur égard. Le préfet a promis de donner des instructions pour éviter le retour des faits reprochés.

**Catastrophe de St-Etienne**

Saint-Etienne, 10 juillet.

Dix-huit nouveaux cadavres ont été remontés depuis hier soir. Encore quelques éboulements à traverser et l'on pourra retirer tous les ensevelis du puits Verpilloux.

Quant à ceux de Saint-Louis, il est douteux qu'on les remonte jamais, car le feu brûle toujours dans les chantiers qui étaient occupés par les ouvriers au moment de l'explosion.

Saint-Etienne, 11 juillet.

Dix-sept cadavres ont été retirés aujourd'hui du puits Saint-Louis, ce qui porte à cent huit le nombre des corps retirés depuis la catastrophe. En présence de l'état de décomposition des cadavres et de l'odeur qu'ils répandent autour de la mine, le préfet a décidé qu'ils seraient exposés

2 heures seulement, puis inhumés, reconnus ou non.

Une découverte fort importante a été faite hier soir. On peut dire qu'à l'heure actuelle les ingénieurs connaissent la véritable cause de la catastrophe.

Hier, vers six heures du soir, M. Primat pénétrait avec quelques hommes dans une galerie jusqu'alors inexplorée. Cette galerie était horriblement bouleversée ; tout semblait indiquer qu'on était arrivé au centre de l'explosion. On acquit bientôt la conviction que le coup de grisou était parti de là. Effectivement, douze lampes étaient accrochées au mur de la galerie, elles portaient les traces profondes d'une oxydation au sommet du capuchon métallique. Aucun doute n'était possible ; les tamis de ces lampes avaient été portés à rouge, et le métal surchauffé avait communiqué le feu au grisou. Quand la flamme des lampes brûla au milieu du grisou, elle s'allongea, entourée d'un nimbe bleuâtre. C'est cette particularité qui révèle ordinairement la présence du grisou. Dans ce cas, les mineurs ont une seule chose à faire : emporter rapidement la lampe dans un autre quartier de la mine avant que le capuchon ait rougi. Le 3 juillet, le dégagement du grisou a dû être considérable et instantané ; les douze mineurs qui avaient accroché leurs lampes aux parois de la galerie, pendant qu'ils faisaient leur déjeuner à quelques mètres de là, n'aperçurent pas leurs lampes qui rougissaient.

Ces douze lampes ont été emportées par M. Laur, ingénieur en chef. Elles seront soumises au conseil général des mines de Paris et à l'inventeur M. Marsault.

**Courrier de l'Exposition**

**M. Carnot sur la Tour Eiffel**

M. Carnot, accompagné de Mme Carnot et de ses deux fils, a fait mercredi matin l'ascension de la tour Eiffel.

M. Carnot et sa suite sont d'abord montés par l'ascenseur de la pile ouest au premier étage, dont ils ont fait le tour. Ils ont ensuite gagné la seconde plate-forme à l'aide de l'ascenseur de la pile sud ; enfin, ils ont gagné le sommet de la tour.

Mais là ne s'est pas bornée la visite du président. M. Carnot a voulu arriver jusqu'au campanile, dans lequel M. Eiffel s'est ménagé un petit appartement. Il y a été reçu par Mme Salles et Mlle Eiffel, qui ont offert de magnifiques bouquets à Mme Carnot ; puis un très beau lunch a été servi.

Du campanile, M. Carnot et ses deux fils, accompagnés de MM. Berger, Eiffel, Salles et Thurneyssen sont enfin montés jusque dans la loge du phare, point extrême de leur ascension, d'où ils ont pu admirer pendant quelques instants le magnifique panorama de Paris et de ses environs.

La descente s'est opérée sans incident, et M. Carnot a quitté le Champ de Mars à 11 heures, enchanté de l'emploi de sa matinée.

**Nouvelles diverses**

Le commissaire général du Maroc et M. Sandoz, vice-président de l'Union amicale des jurés français, ont offert mercredi matin, dans le pavillon du Maroc, un déjeuner à tout le haut personnel de l'Exposition, ainsi qu'aux jurés de la classe 37.

Au dessert, le général Riu, qui avait été pendant le déjeuner très chaleureusement félicité pour sa promotion au grade de commandeur de la Légion d'honneur, promotion qui avait paru le matin même à l'Officiel, a prononcé un toast très applaudi au général Berger, son camarade. « M. Berger, a-t-il dit, peut bien aujourd'hui être salué du titre de général, lui qui vient de

je vous montrerais toute une cour prosternée à vos pieds dans l'éblouissement des fêtes, le concert des hommages et les vapeurs de l'encens s'élevant vers la compagne du dieu que l'Europe considère comme l'arbitre de ses destins... Mais vous êtes aussi bonne que belle, — et je vous dirai simplement :

« Le peuple a maudit jusqu'ici le nom des favorites qui vous ont précédés... »

« Qu'il apprenne à bénir le vôtre ! »

M. d'Alaméda s'arrêta de nouveaux ; mais cette fois ce ne fut pas de lui-même.

L'effet produit lui coupa inopinément la parole.

Une lueur brûlante s'était allumée dans les yeux de mademoiselle de la Tremblaye, qui ouvrit la bouche pour parler, pendant qu'un flot de pourpre montait à ses joues. Mais le mot, qui voulait jaillir de ses lèvres, ne fut point prononcé. Elle baissa ses paupières comme un voile sur l'éclair de son regard et redeint calme. Puis, elle se dégagea doucement de l'étreinte du vieillard et se dirigea vers la porte.

— Où allez-vous interrogea l'ambassadeur.

— Je quitte cette maison, répondit-elle d'une voix brève et entrecoupée ; je quitte cette ville ; je quitte Paris, et je m'en retourne dans mon pauvre village de l'Anjou, dont les paysans n'ont pas encore désappris à respecter la fille de leur ancien seigneur...

— Partir !... Mais c'est de la folie !... Après ce que vous venez d'entendre...

— C'est justement ce que je viens d'entendre qui me commande de ne pas rester une instant de plus dans un lieu où l'on m'outrage...

— Mademoiselle !...

Elle reprit avec amertume :

— Oh ! je veux pas vous blesser, moi !... Je ne suis pas de celles qui insultent... D'ailleurs, j'ai la ferme persuasion que vous n'avez pas cru m'offenser... Et c'est tout simple, en vérité : le monde où vous vivez, où je vis depuis hier, est ainsi fait, qu'on y considère comme une gloire ce que je regarde comme honte...

— J'étais seule et sans ressources, continua

Aurore : vous m'avez offert les moyens de devenir riche et puissante... C'est bonté grande de votre part, et c'est moi qui vous demande pardon de ne pas être à la hauteur de la tâche que vous m'avez jugée digne de remplir... Que voulez-vous ?... Je suis une puritaine... J'ai de bizarres idées sur l'honneur... J'aimerais mieux me voir morte, sur le revers d'un fossé, la besace au cou et le baillon à l'épaule, la sébile et le bâton de mendiant à la main, que rassasiée des faveurs et des caresses royales, dans l'éclat des atours, du rang et de la fortune... Je gâterais votre cour au contact de mes sots préjugés ; je l'humilierais de ma fierté naïve ; je la souillerais de mon innocence ridicule.

Voilà pourquoi je me condamne à la fuite, à l'obscurité, à la misère ; pourquoi je n'attendrai même pas l'issue du procès que j'étais venue soutenir et que je me sens inhabile à gagner ; pourquoi j'accepte pour les miens la pauvreté qui jettera une ombre sur le nom de mon père, mais qui, du moins, n'imprimera pas une tache de honte sur son blason. Adieu, monsieur le duc. Nous ne nous reverrons plus. Là-bas, où je vivrai dans le travail et la prière, je vous promets de ne me souvenir

que de notre première rencontre et je m'efforcerais d'oublier combien un gentilhomme m'a assez méconnue pour me faire une injure que le roi lui-même serait en droit de punir... Car s'il m'aime, du moins, lui ne m'a-t-il pas encore assez méprisée pour me proposer de devenir sa maîtresse.

.....

Pendant qu'Aurore parlait ce noble et courageux langage, M. d'Alaméda réfléchissait.

Quand il eut fini de réfléchir ses batteries étaient préparées.

C'était un comédien dangereux, que celui qui avait failli mener à bien l'imbroglio du château de Vaux.

Quand mademoiselle de la Tremblaye, qui marchait d'un pas de statue, fut près d'atteindre la porte du salon, elle trouva l'ambassadeur entre elle et le seuil de cette porte. Un changement complet s'était opéré dans la physionomie du vieillard. Ses yeux étaient mouillés de larmes ; ses traits exprimaient une joie, une émotion sans pareilles ; sa voix tremblait ; ses mains se tendaient vers la jeune fille avec un geste suppliant :

— O mon enfant ; ma chère enfant, balbutia-t-il, combien vous me rendez heureux !... Et combien je vous admire ! Combien je vous estime et je vous aime !...

Aurore recula devant cette soudaine effusion. Elle ne prononça pas un mot. Mais sa figure fut éloquent pour elle et dit son étonnement intense.

— Et quand on pense que j'ai été sur le point de douter de vous ! Oui, j'ai douté, je le confesse. Un instant, — oh ! mais rien qu'un instant, par exem-

ple ! — j'ai craint que vous ne succombiez à cette épreuve...

La jeune fille poussa un cri :

— Une épreuve ! c'était une épreuve !

Le vieillard baissa la tête avec un air chagrin, et d'un ton de reproche :

— Vous ne l'avez dont pas soupçonné !...

C'est vrai, je suis allé trop loin... Beaucoup trop loin...

Il lui prit les mains et la ramena sur le sofa :

— Mais je voulais savoir... J'avais juré de pénétrer tout ce qu'il y avait en vous d'intime et de caché... Et qu'y ai-je vu, sinon le pur honneur, tout ce qui embellit, tout ce qui sanctifie un cœur de femme...

Aurore répéta :

— Une épreuve ?...

Elle se défiait encore.

Ainsi, reprit-elle avec lenteur, ce que vous me disiez tout à l'heure...

Une pure fable, à laquelle je vous supplie de ne plus penser...

— Le roi...

Le roi n'éprouve à votre endroit que les sentiments qu'un galant homme peut déclarer devant tous à la plus honnête fille, — et s'il a éloigné madame de Montespan, c'est uniquement pour se rapprocher de la reine...

Ensuite, hochant le front avec une sorte de tristesse :

(A Suivre)



rempporter dans l'enceinte du Champ de Mars une si grande et si éclatante victoire. Malheureusement, M. Berger n'assistait pas au déjeuner. Il n'a donc pu répondre en personne à ce toast du général; mais un de ses collaborateurs l'a fait à sa place en quelques paroles qui ont été saluées par de chaleureux applaudissements.

Mardi, a eu lieu dans l'après-midi l'ouverture de l'annexe de l'Exposition universelle installée au pavillon de la Ville de Paris. Elle comprend les exposants ouvriers qui n'ont pu, faute de place, être classés au Champs de Mars.

La chirurgie, la serrurerie, la typographie, la peinture sur porcelaine, etc., y sont largement représentées.

**Une curieuse statue**

Parmi les œuvres exposées au Palais des beaux-arts, une des plus curieuses est certainement la statue monumentale de Victor Hugo, haute de trois mètres et exécutée à l'aiguille sur velours par Mme Giraud-Bariol, une artiste des plus méritantes.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Le général Combarieu**

Nous apprenons avec plaisir la nomination de notre compatriote M. le colonel Combarieu, commandant le 7<sup>e</sup> de ligne, au grade de général de brigade.

M. Emile-Jean-Pierre Combarieu est né le 4 février 1834; il a fait toutes ses études au lycée de Cahors.

Voici les états de service du nouveau général : Entré à St-Cyr le 10 novembre 1854; sous-lieutenant le 1<sup>er</sup> octobre 1856; lieutenant le 21 janvier 1863; capitaine le 10 août 1868; chef de bataillon le 9 novembre 1870; lieutenant-colonel le 2 juin 1879; colonel le 2 juin 1883.

M. Combarieu a commandé en second, comme lieutenant-colonel, l'école de St-Cyr. Il est officier de la Légion d'honneur.

Les étoiles que M. Combarieu reçoit aujourd'hui sont le couronnement d'une longue carrière de bravoure et de savoir aussi profond que modeste. Nous y applaudissons de tout cœur pour le sympathique titulaire et aussi pour sa famille estimée dans notre pays.

**Le nouveau colonel du 7<sup>e</sup> de ligne**

M. Delamare, lieutenant-colonel au 82<sup>e</sup> de ligne, à Montargis (Loiret), est nommé colonel au 7<sup>e</sup> de ligne à Cahors.

**Élections**

M. le Préfet du Lot a pris l'arrêté suivant : Article 1<sup>er</sup>. — Sont convoqués à se réunir le 28 juillet 1889, savoir :

Les électeurs des cantons de Castelnau, Catus, Limogne, Bretenoux, Cajarc, Saint-Céré, Labastide-Murat, Martel et Saint-Germain, pour élire un membre du conseil général et un membre du conseil d'arrondissement.

Les électeurs des cantons de Lauzès, Luzech, Montcuq, Lacapelle-Marival, Gourdon et Payrac pour élire un membre du conseil général.

Et les électeurs des cantons de Cahors (Sud), Cazals, Puy-l'Évêque, Figeac (Est), Gramat et Salviac, pour élire un conseiller d'arrondissement.

Art. 2. — Le scrutin sera ouvert ledit jour 28 juillet, à 7 heures du matin, et clos le même jour, à 6 h. du soir.

Le second tour de scrutin, dans les cantons où il devra y être procédé, aura lieu le dimanche 4 août.

Art. 3. — MM. les sous-préfets et les maires du département sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté.

A Cahors, le 5 juillet 1889.

Le préfet du Lot, Henri ARNAUD.

**Débats de boissons**

Par arrêté de M. le préfet du Lot, et à l'occasion de la Fête nationale, les débitants de boissons sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts pendant toute la nuit du 14 au 15 juillet.

**Véloce-Club cadurcien**

La quête faite le dimanche 7 juillet, pendant les courses données par le Véloce-Club cadurcien au profit des victimes de la catastrophe de St-Etienne, a produit la somme de 91 fr. 65.

La Société s'est empressée de faire parvenir ces fonds à M. le Maire de St-Etienne.

Le Président, Le Trésorier, COMBELLE, TULLE.

**Brevet supérieur**

Les épreuves orales pour les examens du brevet supérieur ont eu lieu mercredi.

Ont été définitivement admises : MM<sup>les</sup> Arteil, Cros, Dumay, Delpech, Laurié, Limayrac, Tocaben, Valès.

**Visite aux Ecoles**

M. le préfet du Lot, accompagné de M. Vicart, chef de cabinet, a visité hier matin l'école normale et le collège des filles ainsi que les écoles primaires et maternelles.

**Le volontariat**

M. le ministre de la guerre vient de prescrire télégraphiquement aux préfets d'ouvrir immédiatement les inscriptions pour les engagements conditionnels d'un an.

Ces inscriptions seront closes le 14 août, à 4 h. du soir.

L'examen écrit aura lieu, comme l'an passé, le 17 août.

**La répartition des classes**

Les vingt classes astreintes au service militaire par la loi du 27 juillet 1872 se trouvent réparties de la façon suivante depuis le 1<sup>er</sup> juillet courant : Armée active. — Classes de 1884, 1885, 1886, 1887 et 1888.

Réserve de l'armée active. — Classes de 1880, 1881, 1882 et 1883.

Armée territoriale. — Classes de 1875, 1876, 1877, 1878 et 1879.

Réserve de l'armée territoriale. — Classes de 1869, 1870, 1871, 1872, 1873 et 1874.

La classe de 1888, quoique non incorporée, se trouve comprise dans le tableau ci-dessus, attendu que le temps de service dû par les hommes qui la composent compte à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

Si le projet récemment adopté par le Sénat était définitivement ratifié par la Chambre, ainsi que le propose la commission de l'armée, voici quelle serait cette répartition :

Armée active (trois ans). — Classes de 1886, 1887 et 1888.

Réserve de l'armée active (sept ans). — 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884 et 1885.

Armée territoriale (six ans). — 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878.

Réserve de l'armée territoriale (neuf ans). — 1864, 1865, 1866, 1867, 1868, 1869, 1870, 1871 et 1872.

**Les Vélocipédistes dans l'armée**

Les réservistes d'infanterie de tout grade convoqués en 1889, dans la 3<sup>e</sup> région, qui sont exercés à l'emploi du vélocipède et qui désirent être employés comme vélocipédistes pendant leur période d'instruction sont autorisés à apporter leur machine.

A leur arrivée au corps, ils seront examinés et acceptés, s'ils font preuve d'aptitudes spéciales et d'une instruction générale suffisante.

L'acceptation est de droit pour ceux qui ont été brevetés à Rouen lors des concours de 1887 et de 1888.

Les hommes admis comme vélocipédistes recevront pendant leur présence sous les drapeaux, en sus de la solde de leur grade, une indemnité de 50 centimes par jour à titre de prime d'entretien.

Ils toucheront des effets militaires appropriés à leur emploi.

Jusqu'à nouvel ordre, lorsqu'ils feront usage du vélocipède, ils pourront porter des culottes de couleur sombre, des jambières de cuir, d'étoffe ou des bas, et des chaussures souples d'un modèle irrégulier.

La machine reconnue la plus convenable est la bicyclette, du poids d'environ 25 kilogrammes, un peu plus forte que celle employée habituellement par les amateurs; néanmoins, pour cette année, tous les modèles de cycles seront admis.

**Le service de trois ans.**

La loi militaire qui institue en France le service militaire obligatoire pour trois ans est définitivement votée. Il est intéressant d'en connaître les effets.

En ce qui concerne l'avenir, le résultat est certain; la classe de 1889, celle qui tirera au sort en janvier 1890, fera trois années de service.

Voici d'autre part quelles seront les conséquences de la nouvelle loi en ce qui regarde le passé, c'est-à-dire pour les classes actuellement sous les drapeaux.

Celles-ci bénéficieront incontestablement des nouvelles dispositions. Dans qu'elle mesure? Il est assez difficile de le dire exactement. Il y a, en effet, dans cette question, un grand nombre de considérations extérieures et intérieures sur la portée desquelles on n'est pas actuellement fixé.

De ce chef, les services du ministère de la guerre et le recrutement vont se livrer à des études dont les résultats ne pourront pas être connus avant deux ou trois mois.

Ce qui est certain, c'est que comme l'effectif à entretenir sous les drapeaux est déterminé et comme le service de trois ans amène un surplus considérable de conscrits, on sera dans la nécessité d'éliminer dans les classes actuellement sous les drapeaux un nombre d'hommes proportionné à l'excédent du contingent.

On procédera par ordre d'ancienneté dans les classes. C'est ainsi que l'appel de la classe de 1890 exigera le renvoi d'un certain nombre d'hommes de la classe de 1886, celui de la classe de 1891, un renvoi plus considérable d'hommes de la classe de 1887 et ainsi de suite jusqu'à parité complète. De telle sorte que, dans la pratique, les dernières classes verront leur temps de service abaissé en réalité à trois années ou très peu de chose près.

**Conseil de Préfecture**

Par arrêté en date du 12 juillet 1889, le conseil de Préfecture du Lot a condamné la commune de Lentillac-St-Céré à payer à M. Torlin, conducteur des ponts-et-chaussées, la somme de cinq cent cinquante fr., montant de ses honoraires pour deux plans d'écoles qu'il a dressés en 1885.

Ces plans n'ont pas été exécutés, grâce à la négligence du maire. La commune n'en paiera pas moins les frais.

**Un âne féroce**

Ces jours derniers, le sieur N..., épicier, rue Fénelon, a été victime de la féroacité d'un animal d'ordinaire fort paisible et fort inoffensif.

Comme le sieur N... passait à côté d'un âne attelé et arrêté dans la rue, il fut saisi au bras par cet animal et ne put se débarrasser de la mâchoire de son ennemi que grâce au secours de quelques voisins qui accoururent à ses cris.

M. le docteur Gélis a été appelé immédiate-

ment pour donner des soins au blessé, lequel, malgré de cruelles morsures au bras, en sera quitte avec quelques jours de repos.

**Arrestation**

M. de Sales, ancien notaire à Figeac, qui avait disparu depuis quelque temps, vient d'être arrêté à Mons. La police belge va le ramener en France en vertu d'une demande d'extradition du gouvernement français.

**CAJARC**

Notre compatriote, M. Jules Alby, capitaine au 3<sup>e</sup> de ligne à Marseille, vient d'être promu chevalier de la Légion d'honneur.

**PUYCALVEL**

Le Ministre des cultes vient d'accorder à la commune de Lamothe-Cassel, un secours de 800 fr. pour l'aider dans la dépense de réparation de la toiture de l'église de Puycalvel.

**CATUS**

La foire du 3 juillet s'est ressentie du travail pressé de la saison.

Les affaires peuvent être évaluées à la moitié de celles de sa précédente foire et sans variation appréciable dans les prix.

Les marchands sont prévenus qu'à la nouvelle foire du 13 août il ne sera perçu que moitié prix sur les droits de places.

**Marché de La Villette du 12 juillet**

Bœufs amenés, 1,095; vendus, 1,244; prix extrêmes du kil., 1,14 à 1,46.

Vaches amenées, 247; vendues, 410; prix extrêmes du kil., 0,89 à 1,24.

Taureaux amenés, 310; vendus, 301; prix extrêmes du kil., 0,89 à 1,08.

Veaux amenés, 1,394; vendus, 1,142; prix extrêmes du kil., 1,00 à 1,84.

Moutons amenés, 11,572; vendus, 11,078; prix extrêmes du kil., 1,45 à 1,96.

Porcs gras amenés, 4,840; vendus, 3,440; prix extrêmes du kil. 1,35 à 1,65.

**Marché de Bordeaux du 12 juillet**

Bœufs amenés, 198; vendus, 194; prix extrêmes des 50 kil., 52 à 72 fr.

Vaches amenées, 60; vendues, 44; prix extrêmes des 50 kil., 47 à 67 fr.

Moutons amenés, 591; vendus, 217; prix extrêmes des 50 kil. 75 à 95 fr.

**FAITS DIVERS**

**Acte de courage**

On écrit de Soulac à la *Petite Gironde* :

Cette après-midi, vers quatre heures du soir, quelques baigneurs prenaient leurs ébats sur notre belle plage. La mer était un peu houleuse; mais rien ne faisait prévoir qu'il était imprudent de s'avancer à quelques mètres de la côte. Un baigneur imprudent, ne sachant pas nager, a été soudain renversé par une vague qui l'entraînait en pleine mer. A cette vague, deux autres non moins fortes succèdent coup sur coup et entraînent décidément le malheureux, qui peut cependant pousser un appel suprême.

Cet appel a été entendu par M. Benes, négociant à Figeac, en excursion dans notre ville, qui, sans hésiter, vole au secours de l'imprudent et réussit à le ramener sur la plage.

**Une étrange maladie**

Il vient de s'échapper de l'hôpital de la Salpêtrière une jeune fille qui était atteinte de crises nerveuses ayant un caractère tout particulier.

Lundi dernier, cette malade, âgée de quinze ans, Mlle M..., avait été amenée à l'hôpital et conduite à la clinique du docteur Parinaud, qui se proposait de lui examiner les yeux.

Tout à coup, on la vit se précipiter à terre et marcher à quatre pattes. Sa figure douce et même charmante devint dure; les traits se déformèrent, la bouche se crispa; les yeux se convulsèrent affreusement dans leur orbite. Puis elle fit entendre des miaulements, cherchant à mordre les personnes qui se trouvaient auprès d'elle et jetant l'effroi parmi les assistants. Après les miaulements, la malade poussa des aboiements plaintifs, puis imita le cri particulier du chat en furie.

Enfin la crise se passa, après un laps de temps assez long, et la malade reprit sa physionomie et son allure habituelles.

Une autre crise du même genre se produisit encore en présence du docteur Charcot.

Une boule de papier fut lancée à la jeune fille qui la flaira, tournant autour, la saisit avec sa main, la fit sauter et vint se frotter, contente, contre les assistants.

Mais le mécontentement succéda bientôt à cette joie apparente, et le docteur en eut la preuve par une morsure que la malade lui fit au mollet.

Il se proposait de l'étudier attentivement quand, ces jours-ci, elle disparut on ne sait comment.

**Les drames de la folie**

Un tragique événement s'est déroulé, hier, aux environs de Poitiers, à Bonillé. Le sieur F..., de cette localité, âgé d'une trentaine d'années, antérieurement interné à l'hospice général comme aliéné, remis en liberté depuis plusieurs années et marié, était depuis quelques jours signalé comme présentant de nouveaux symptômes d'aliénation. Hier matin, M. le docteur Ricordeau, de Poitiers, accompagné d'un brigadier de gendarmerie, nommé Auraive, se rendait, sur la demande de la famille, à Bonillé,

pour constater l'état de F..., lorsqu'ils rencontrèrent ce dernier sur la route. F..., à leur vue, sortit un revolver de petit calibre, en déchargea trois coups sur le brigadier, qui, atteint à la cuisse, tomba aussitôt; le docteur se précipita courageusement sur F..., pour le désarmer; mais il reçut une balle dans le bas-ventre et s'affaissa à son tour.

Des voisins accourus allèrent prévenir les autorités, et un renfort de gendarmerie arriva bientôt. A leur vue, F..., que personne n'osait approcher, prit la fuite. Après une véritable chasse à l'homme, le forcené, rejoint par un des gendarmes, tira sur lui sans l'atteindre; enfin, se voyant sur le point d'être pris, il voulut se faire justice lui-même et déchargea le dernier coup de son arme en se le tirant dans la bouche, sans se blesser grièvement.

On l'a conduit aussitôt à la maison d'arrêt de Poitiers. Les blessures reçues par le brigadier de gendarmerie sont peu graves; quant au docteur Ricordeau, son état n'est pas sans inspirer des inquiétudes.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 6 au 13 juillet 1889

**Naissances.**

Couffinal Louis, rue St-James, 42.  
Séminadisse Camille, impasse Dellard-Galisque, 7.  
Loussert Louis, rue Nationale.  
Courdesse Firmin, place St-Maurice.

**Décès.**

Desplats Jean, 68 ans, rue Bouscarat, 13.  
Debar Marie, 67 ans, rue Fondue-Haute 42.

**REVUE HEBDOMADAIRE**

Nous avons eu une semaine continue de baisse, mais depuis trois jours la faiblesse générale a fait place, nous ne dirons pas à une reprise, mais tout au moins à un temps d'arrêt que nous devons interpréter favorablement. La baisse a été rationnelle, mais aujourd'hui il nous semble que reculer plus deviendrait imprudent. La Chambre va se séparer et il serait difficile d'exploiter la politique à l'appui d'une campagne de baisse. Les mouvements, du reste ne doivent pas s'accroître beaucoup ni dans un sens ni dans l'autre, car nous entrons tout à fait dans la période des vacances.

Le 3 0/0 est à 83,40, l'amortissable à 86 et le 4 1/2 à 104,55. Les affaires ne sont pas nombreuses sur les sociétés de crédit. Le Foncier qui vient de détacher son coupon de 32 fr. est à 1252,50. Les obligations foncières et communales ont donné lieu à de bons achats au comptant, il est à noter que tous les acheteurs sont de bonne qualité. Dans sa dernière séance le conseil d'administration du Crédit Foncier a autorisé 4,152,610 fr. de prêts nouveaux. La Banque de Paris est à 720 fr. Le Crédit Lyonnais se maintient bien à 662,50. Les porteurs sérieux alléchés par l'augmentation du dividende gardent leurs titres avec raison.

La Société générale s'immobilise à 452,50. Le développement de ses affaires mériterait un autre cours.

Le Crédit Mobilier est à 400; il doit regagner un cours supérieur. On parle pour la Banque d'Escompte d'une grosse affaire dans laquelle les porteurs d'actions auraient un privilège. Ils y recueilleraient donc un profit direct, indépendamment du bénéfice que ferait la Banque d'Escompte. Les actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer se sont peu écartées du niveau de la semaine dernière. Le marché des obligations est toujours d'une grande fermeté.

Les obligations des chemins économiques sont encore bonnes à acheter. Hier a eu lieu le tirage des obligations de la Société des immeubles de France. Au cours actuel, les obligations sorties touchent une prime de 623 fr.

Après avoir été très faibles, les fonds étrangers tendent à s'améliorer. L'Italien est à 94,35, l'aléa est toujours considérable sur ce titre. Si elle se trouvait mêlée à un conflit européen, l'Italie deviendrait complètement insolvable. La rente extérieure d'Espagne a été assez agitée, elle vaut 73 3/4. C'est un beau cours si l'on considère l'état des finances de la péninsule. L'emprunt devient absolument nécessaire.

L'obligation unifiée d'Egypte est à 448,75. L'opinion générale est que la conversion se fera prochainement. Les fonds Russes sont en voie d'amélioration. Les ventes de Berlin paraissent avoir cessé. Le 4 0/0 1880 se rapproche du cours de 89 fr.

En Banque les obligations des chemins de fer de Porto-Rico n'ont pas tardé à regagner une partie du terrain perdu. Elles passent de 277,50 à 282,50. Les actions valent 537,50.

Nos lecteurs savent qu'ils peuvent trouver dans la *Semaine financière* dont les bureaux sont situés 8 rue St-Augustin, tous les renseignements possibles sur les valeurs. Ce journal se recommande à tous ceux qui ont des intérêts petits ou grands à surveiller.

**BOURSE. — Cours du 12 juillet 1889.**

3 0/0.....	83 30
3 0/0 amortissable (nouveau).....	86 35
4 1/2 0/0 1883.....	104 87
Actions Orléans.....	1,330 00
Actions Lyon.....	1,291 25
Action Panama.....	54 25
Obligations Orléans 3 0/0.....	407 75
Obligations Lombardes.....	306 50
Obligations Saragosse.....	360 00
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	90 75

**BONS DE L'EXPOSITION**

A Lots au porteur remboursable à 25 fr. avec 25 entrées à l'Exposition. Prix : 26 fr.; Bons sans entrées, 16 fr.

Massip, 50, rue Alsace-Lorraine, Toulouse.



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Train de plaisir

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements du Lot, de l'Aveyron, du Cantal et de la Corrèze, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Il dessertira les stations comprises entre : Rodez, Decazeville, Najac, Cabessut, Massiac, Capdenac, Souillac, Tulle, Larche, Brive et St-Julien-le-Vendomois.

Voyages Scolaires Collectifs

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans accorde une réduction de 50 % sur les prix du tarif général, aux Elèves, Maîtres ou Surveillants des établissements ci-après dénommés, sous condition qu'ils effectueront, par rails de la Compagnie, le trajet d'aller et retour et qu'ils voyageront ensemble à l'aller et au retour, par groupes de dix au moins.

En outre de cette réduction, la gratuité du parcours pour un maître sera accordée à la double condition que le nombre des Elèves et Maîtres payants sera de vingt au minimum et que le parcours à effectuer atteindra 150 kilomètres, soit 300 kilomètres pour l'aller et le retour.

Cette concession ayant uniquement pour but de faciliter les promenades que les Elèves font généralement deux fois par semaine, ou les voyages d'étude, pendant la durée des vacances, n'est pas applicable aux Elèves se rendant dans leurs familles à l'époque des congés ou vacances.

En principe, ces mêmes concessions ne peuvent être revendiquées pour un voyage simple, c'est-à-dire lorsque le trajet, soit dans un sens, soit dans l'autre, doit être effectué autrement que par le chemin de fer.

Pour bénéficier de la réduction de 50 %, MM. les Provisseurs, Directeurs, Chefs d'institution, etc., doivent en faire la demande vingt-quatre heures au moins à l'avance, à la gare la plus proche de leur établissement.

mi-tarif, sont délivrés aux guichets ordinaires des gares, où MM. les Chefs d'institution ont à les retirer vingt minutes au moins avant l'heure fixée pour le départ du train.

Dans les cas ci-après, la demande de réduction doit être adressée directement et six jours au moins à l'avance, par MM. les Provisseurs, Directeurs, Chefs d'institution, etc., à M. le Chef de l'Exploitation, 1, place Valhubert, à Paris :

1° Lorsque les voyages d'excursions doivent durer plus de quarante-huit heures ; 2° s'ils comportent des arrêts en route, c'est-à-dire nécessitent l'emprunt, à plusieurs reprises, de la voie ferrée ; 3° s'il y a lieu au voyage gratuit d'un Maître ; 4° si le groupe ne veut faire en chemin de fer qu'un voyage simple.

SAISON THERMALE DE 1889

Pendant la Saison thermale, du 15 juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1° pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule ; 2° pour la station de Royat, des billets aller et retour réduits de 25 % sur les prix calculés au Tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

Table with 4 columns: Station, Matin, Soir, Soir. It lists train schedules for routes like De Cazoulès à Saint-Denis and De Saint-Denis à Cazoulès.

Quelques bons Conseils

Si l'appétit fait défaut, si la langue est chargée, la tête lourde, ayez aussitôt recours aux Pilules Gicquel, laxatives, antibilieuses, et antiglaireuses. Elles dégageront l'estomac et les intestins ; elles vous éviteront maux de tête, névralgies, migraines, congestions. C'est aussi un remède puissant contre les maladies du cœur, du foie, la jaunisse, l'hydropisie, la paralysie.

Bibliographie

LE TOUR DU MONDE, nouveau journal des voyages. — Sommaire de la 1488<sup>e</sup> livraison (13 juillet 1889). — Voyage aux îles Baléares, Majorque, par Gaston Vuillier. — 1888 — Texte et dessins inédits. — Quatorze gravures de G. Vuillier.

Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Abonnements : Un an 20 fr. ; Six mois 10 fr. — Sommaire de la 807<sup>e</sup> livraison (13 juillet 1889). Texte : L'Épave mystérieuse, par M<sup>me</sup> de Nantiuil. — Le Kampong Japonais à l'Exposition universelle, par Louis Rousset. — Le mousse de Portijou, par Henri Meyer.

Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

ST-NICOLAS (10<sup>e</sup> année). Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris. — Sommaire du numéro 32, 13 juillet 1889. — La Ménagerie de ses Rêves, Camille Norbert. — Promenade de deux enfants à l'Exposition. Maurice et Berthe. — Le Tailleur Pothinus. P. Fréddé. — Le Tauxer de Daims. Meryem Cecyl. — Boîte aux lettres. — Tirelire aux Devinettes. — Illustrations par Faber, Parys, Régamay, E. Zier, Gaillard, etc., etc.

Dictionnaire de Médecine et de Thérapeutique, des D<sup>s</sup> Bouehut et Desprès.

Au moment du départ pour la campagne, nous ne saurions trop engager les mères de famille à se munir de cet utile ouvrage. Elles y trouveront d'excellents conseils hygiéniques, des indications sur les moyens de reconnaître les maladies, les premiers soins à donner en attendant le médecin, la préparation des médicaments, etc.

Les petites misères de la vie !..

On sait s'il y en a de ces petits supplices qui nous taquinent à tout propos ! Aussi la chaleur amène la soif... Cette soif sèche le palais et irrite les gencives qui prennent une sensibilité douloureuse. Et on a beau apaiser la soif, la douleur aux gencives persiste, insupportable. Le remède est bien simple. Il faut avoir recours à l'Élixir Dentifrice des RR. P.P. Benedictins de l'Abbaye de Soulaç, car la première vertu de ce dentifrice est de tonifier les muqueuses buccales et de les tenir en constant état de fraîcheur.

A. SEGUIN — BORDEAUX ELIXIR : 2, 4, 8, 12 et 20 Fr. POUDRE : 1, 25, 2 et 3 Fr. PATE : 1, 25 et 2 Fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes et Merciers, etc.

Advertisement for Sirop Laroze, D'ECORCES D'ORANGES AMÈRES. Includes text: 'Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac'.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE GOUVERNEMENT DE SAINT-LOUIS

EMPRUNT 6% OR garanti de Fr. 12,500,000 ou L 500,000 Loi du 23 Août 1888 25,000 Obligations de Fr. 500 ou L 20

Rapportant 30 fr. par an ou 1 L 4 shillings sterling Paiement semestriel à Paris, Bruxelles et Londres (1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> nov.) SANS AUCUNE RETENUE DES IMPÔTS EXISTANTS

Prix d'Emission 462 fr. 50 Jouissance 1<sup>er</sup> Mai 1889 PAYABLES COMPTANT

Contre livraison des titres définitifs PLACEMENT A 6 1/2 0/0 EN INTERETS Souscription publique le Mercredi 17 Juillet 1889

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS, REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Chemin de fer d'Orléans

Large table with multiple columns showing train schedules for various routes: De CAHORS à LIBOS, De LIBOS à CAHORS, De CAHORS à MONTAUBAN, De MONTAUBAN à CAHORS, De CAHORS à CAPDENAC, De CAPDENAC à CAHORS.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS BAINS ET DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vésicule, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaux, etc.

A CÉDER UNE IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE en pleine prospérité

Située dans un chef-lieu de département du centre, possédant un journal politique conservateur, très répandu dans la contrée. 3 presses Marinoni; presses à bras, à satiner, à rognier; caractères neufs pour Labours, etc. etc.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.



façons carrés plats, Etiquettes jaunes. — Remarque bien ces détails pour ne pas être trompé.

PLUS DE CHEVAUX COURONNES!!! Guérissent promptement et sans trace des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, gercures de la peau, plaies de toute nature. Réparation exacte du poil par le Réparateur. Se trouve dans les Pharmacies.

6 MILLIONS DISPONIBLES POUR PLACEMENTS

Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits. Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laftitte, PARIS

Etablissement Hydrothérapique

DES ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M<sup>me</sup> Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.